



Calcul des flux de trésorerie dans le système de relevé DC2015 du Dépouillement Centralisé des données comptables

Version 1.0

Auteurs:

Pierrick Jan & Andreas Weber



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Agroscope

Impressum

Editeur:	Agroscope Tänikon 1 8356 Ettenhausen https://www.agroscope.ch
Information:	Pierrick Jan pierrick.jan@agroscope.admin.ch
Rédaction:	Erika Meili
Mise en page:	Jacqueline Gabriel
Photo de couverture:	123rf.com /Gabriela Brändle, Agroscope
Copyright:	© Agroscope 2019

Pour des raisons de lisibilité, une formulation non sexiste n'est pas utilisée. Toutes les désignations désignent les deux sexes dans le sens de l'égalité des genres.

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Structure du tableau des flux de trésorerie	5
3	Limites du système analysé dans le tableau des flux de trésorerie.....	6
4	Spécification détaillée du tableau des flux de trésorerie	6
	Références bibliographiques	12

Index des tableaux

Tableau 1 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation CoFi	8
Tableau 2 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation & privés	9
Tableau 3 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	10
Tableau 4 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité de financement	10
Tableau 5 : Tableau récapitulatif des flux de trésorerie	11

Abréviations

AVS/AI/APG	Assurance-vieillesse et survivants / Assurance invalidité / Allocation pour perte de gain (1 ^{er} pilier)
CO	Code des obligations
CoFi	Comptabilité financière
DC2015	Réforme du Dépouillement Centralisé des données comptables: Introduction d'un nouveau système de relevé DC2015 (l'introduction était initialement prévue pour l'année 2015)
DC, DC-Cta	Dépouillement Centralisé des données comptables
PP	Prévoyance professionnelle (2 ^{ème} pilier)
SR	Recueil systématique du droit fédéral
Swiss GAAP RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes « Swiss Generally Accepted Accounting Principles »

1 Introduction

Outre le bilan et le compte de résultat, le calcul des flux de trésorerie est le troisième état financier. Contrairement au bilan, qui est un compte statique, le calcul des flux de trésorerie – tout comme le compte de résultats – est un compte dynamique. Alors que le compte de résultat vise principalement à étudier la rentabilité d'une entreprise, le calcul des flux de trésorerie se concentre sur l'analyse de sa liquidité. Le bilan permet certes lui aussi d'évaluer la liquidité d'une entreprise. Toutefois, les indicateurs de liquidité déduits du bilan sont, en raison de leur référence à un moment précis, de nature purement statique. Par conséquent, ils ne conviennent pas pour identifier les causes de la variation de la liquidité. Le calcul des flux de trésorerie, quant à lui, fournit une **analyse dynamique de la liquidité au cours d'une certaine période**. L'analyse dynamique de la liquidité est d'une importance cruciale pour une entreprise, car l'illiquidité « *conduit à court terme à la disparition de l'entreprise* » (Fehr et Angst, 2004, p. 140). D'autre part, une société disposant de liquidités peut survivre à une rentabilité insuffisante même avec des pertes sur une période plus ou moins longue.

Le terme « **Trésorerie** »¹ est défini différemment dans la littérature, selon les postes de bilan qu'il contient (Fehr et Angst, 2004, p. 141). La trésorerie peut par exemple être définie comme l'actif net circulant (c.-à-d. l'actif circulant moins le capital emprunté à court terme) ou l'argent (c.-à-d. les liquidités). En raison de ces diverses définitions possibles et afin d'éviter les erreurs d'interprétation du calcul des flux de trésorerie, il est obligatoire de préciser à quel fonds ou ensemble de fonds le calcul se rapporte.

Selon la norme suisse de présentation des comptes «Swiss Generally Accepted Accounting Principles Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC)², seuls les fonds « liquidités » et « liquidités nettes » sont autorisés (Swiss GAAP RPC 4, Meyer et al., 2009, p. 78). Les liquidités nettes sont définies comme les liquidités moins les engagements bancaires à court terme exigibles à tout moment (comptes courants) (Meyer et al., 2009, p. 79).

Etant donné que les liquidités dans la pratique agricole constituent un indicateur central de la gestion de l'exploitation, le calcul des flux de trésorerie des échantillons sur la « situation des revenus » et la « gestion de l'exploitation » du Dépouillement centralisé des données comptables (DC-Cta, système de relevé DC2015) se réfère au fonds «**Liquidités**»³.

¹ Les termes « fonds » et « ensemble de fonds » sont également employés comme synonymes de « trésorerie » (Fehr et Angst, 2004, p. 140-163).

² Les Swiss GAAP RPC sont des recommandations relatives à la présentation des comptes. Ces recommandations se concentrent sur la présentation des comptes des petites et moyennes entreprises et des groupes d'entreprises d'envergure nationale (SWISS GAAP RPC, 2017). Ces recommandations sont conçues de manière modulaire (Meyer et al., 2009). Pour les petites organisations, seules ce qu'on appelle les RPC fondamentales s'appliquent (Swiss GAAP RPC 1 à 6, Meyer et al., 2009).

³ En principe, l'utilisation des liquidités nettes comme fonds aurait également été possible. Par rapport aux liquidités, les liquidités nettes auraient permis une évaluation plus précise de la situation de liquidité. Toutefois, étant donné qu'il aurait fallu un niveau de détail plus élevé dans le questionnaire de relevé en ligne de l'échantillon sur la « situation des revenus » pour calculer les liquidités nettes, les liquidités ont été choisies comme fonds.

Calcul des flux de trésorerie dans l'ancien système des exploitations de référence

Le calcul des flux de trésorerie de l'ancien système de relevé DC-Cta (système des exploitations de référence utilisé pour les estimations du revenu des exercices comptables 1999 à 2014) était basé sur le fonds dit « trésorerie nette globale⁴, TNG », qui se composait des liquidités, des créances et des actifs transitoires moins le capital emprunté à court terme. Selon Swiss GAAP RPC 4, ce fonds (tout comme l'actif net circulant) n'est toutefois pas autorisé pour l'analyse de la liquidité d'une entreprise, car « *les créances (...) ne sont pas des moyens de paiement avec lesquels l'entreprise peut honorer ses obligations de paiement* » (Achleitner et Behr, 2009, p. 245). Le point critique dans l'utilisation de la trésorerie nette globale comme fonds vient notamment de ce qu'une augmentation des créances se traduit par une augmentation du cash-flow lié à l'activité d'exploitation, bien que la solvabilité de l'entreprise se détériore, les liquidités étant liées à des créances (adapté d'après Achleitner et Behr, 2009, p.245).

2 Structure du tableau des flux de trésorerie

Le calcul des flux de trésorerie a pour objectif d'analyser les causes des variations de la trésorerie au cours de la période étudiée. Conformément à l'art. 961b CO et aux Swiss GAAP RPC 4/1, cette analyse doit être divisée en trois domaines décrits ci-dessous (Meyer et al., 2009, p. 79; Fehr et Angst, 2004, p. 142).

Flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation («Operating activities»)

Les flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation, aussi appelés cash-flow opérationnel ou cash-flow d'exploitation, inclut les flux de trésorerie issus d'opérations ayant un effet sur le résultat et sont calculés en établissant la différence entre le produit avec effet sur les liquidités et les charges avec effet sur les liquidités (Fehr et Angst, 2004, p. 145). Cette différence représente « *la variation des moyens de paiement résultant de la poursuite des objectifs de l'entreprise* » (Meyer et al., 2009, p. 80). Les flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation peuvent être représentés ou calculés selon la méthode directe ou indirecte (Meyer et al., 2009, p. 80). Selon la méthode directe, les flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation sont calculés comme la différence entre les produits et les charges ayant un effet sur les liquidités (Fehr et Angst, 2004, p. 148), ce qui suppose une répartition des produits et des charges en fonction de leur effet sur les liquidités. La méthode indirecte est basée sur le résultat de la période (bénéfices/pertes) dont on corrige ensuite les produits et charges hors exploitation sans effet sur les liquidités (calcul de réconciliation, Meyer et al., 2009, pp. 82, 84). Bien que la méthode directe soit considérée comme la variante la plus pertinente du calcul du cash-flow opérationnel, la méthode indirecte est la plus fréquemment utilisée (Kühnberger et al., 2007, p. 94). Ceci est principalement dû au fait que la représentation directe est plus complexe (Kühnberger et al., 2007, p. 94).

Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement («Investing Activities»)

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement comprennent les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'actifs immobilisés (décaissements pour investissements) et aux cessions d'actifs immobilisés (encaissements pour désinvestissements) (Fehr et Angst, 2004, p. 142). Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement correspondent à une réallocation des actifs au bilan par « *conversion d'actifs liquides en actifs non liquides ou inversement* » (Meyer et al., 2009, p. 80).

Flux de trésorerie liés à l'activité de financement («Financing Activities»)

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement comprennent les flux de trésorerie provenant de l'augmentation des capitaux empruntés ou des capitaux propres (acquisition de capitaux ou financement,

⁴ La trésorerie nette globale, qui n'apparaît dans la littérature relative au calcul des flux de trésorerie qu'en relation avec l'ancien système de Dépouillement centralisé des données comptables, ne doit pas être confondue avec « l'actif net circulant ». L'actif net circulant correspond à l'actif circulant moins le capital emprunté à court terme.

c.-à-d. encaissements issus des opérations de financement) et de la diminution des capitaux empruntés ou des capitaux propres (remboursement de capitaux ou désinvestissement c.-à-d. décaissements issus des opérations de remboursement) (Fehr et Angst, 2004, p. 142 ; Meyer et al, 2009, p. 80, 87). En termes comptables, les flux de trésorerie liés à l'activité de financement représentent soit une augmentation, soit une diminution du total du bilan (Meyer et al., 2009, p. 80).

3 Limites du système analysé dans le tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de l'exploitation agricole sont déterminés sur la base de la comptabilité financière (CoFi) afin d'assurer la cohérence nécessaire entre la variation de la trésorerie selon le calcul des flux de trésorerie et selon le bilan. Les flux de trésorerie saisis dans la CoFi peuvent être d'origine agricole ou non. Le calcul des flux de trésorerie ne comprend pas les autres flux de trésorerie du ménage agricole qui ne sont pas inclus dans le bouclage de la comptabilité financière.

En revanche, pour le calcul harmonisé du revenu agricole et du revenu du travail, seules les activités directement attribuables à l'agriculture sont prises en compte (voir Hoop, 2019). Le calcul retient aussi bien les activités agricoles comprises dans la CoFi que celles hors CoFi.

4 Spécification détaillée du tableau des flux de trésorerie

Afin de limiter le temps de saisie des données pour les agriculteurs et les fiduciaires et d'atteindre ainsi la participation la plus large possible, le calcul des flux de trésorerie est établi sur la base des données fournies par le compte de résultat et le bilan selon la **méthode indirecte**⁵. Contrairement à la méthode directe, cette procédure peut entraîner une certaine incertitude quant à l'exactitude de l'estimation⁶. Par exemple, la variation des liquidités (total flux de trésorerie) calculée à partir du tableau des flux de trésorerie peut ne pas correspondre exactement à la variation des liquidités dans le bilan entre le début et la fin de l'exercice. Toutefois, cette incertitude est considérée comme faible.

La spécification détaillée du calcul des flux de trésorerie présentée dans les sous-chapitres suivants tient compte à la fois des particularités comptables d'une exploitation agricole dans le contexte suisse et des données disponibles. Il est notamment tenu compte du fait que les flux de trésorerie liés à l'activité de

⁵ Une autre raison non négligeable de renoncer à relever les flux de trésorerie est que les comptes annuels de la plupart des exploitations agricoles ne contiennent sans doute aucun tableau des flux de trésorerie. Selon l'article 961 CO (Code des obligations, RS 220), l'obligation d'établir un tableau des flux de trésorerie n'existe que pour les sociétés soumises aux règles de présentation des comptes pour les grandes entreprises, c'est-à-dire les sociétés qui, de par la loi, sont soumises au contrôle ordinaire (article 727 CO, RS 220).

⁶ Les livraisons à l'exploitation et au privé en sont un exemple. Ce poste de produit sans effet sur les liquidités peut être saisi séparément dans le questionnaire en ligne. Si le fournisseur de données n'enregistre pas cette livraison séparément, mais comme faisant partie d'autres postes (p. ex. produit des grandes cultures et des cultures fourragères /produit de la production animale), ces livraisons ne pourront plus être corrigées dans le calcul indirect des flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation. Ce problème ne pourrait être résolu qu'en saisissant le tableau des flux de trésorerie dans le questionnaire en ligne et en vérifiant sa plausibilité. Cette mesure ne sera toutefois pas mise en œuvre, car elle alourdirait considérablement la tâche des agriculteurs et des fiduciaires pour la saisie des données, ce qui entraînerait une diminution du taux de réponse déjà relativement faible et donc une détérioration de la représentativité de l'échantillon.

l'exploitation sont à la disposition du/de la propriétaire de l'exploitation⁷ pour couvrir ses dépenses privées. C'est pourquoi, le « flux de trésorerie privé (sans compensation privée⁸) au sein de la CoFi » est calculé directement après les flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation CoFi. La somme de ces deux flux de trésorerie donne les « flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation CoFi & Privé ». Cette particularité conduit à une légère divergence dans la structure du tableau des flux de trésorerie par rapport à la présentation habituelle dans les manuels scolaires⁹.

Les termes utilisés dans les chapitres suivants pour les chiffres clés du calcul des flux de trésorerie sont, dans la mesure du possible, basés sur la terminologie utilisée dans les manuels généraux (non spécifiques à l'agriculture) sur le sujet (voir, par exemple, Meyer et al., 2009). La terminologie utilisée jusqu'à présent dans l'agriculture suisse pour le calcul des flux de trésorerie (voir p. ex. Pfefferli et al., 2005) diverge souvent de la terminologie générale dans le domaine de la gestion d'entreprise. Pour faciliter la compréhension, les tableaux des chapitres suivants indiquent, si besoin est, les termes utilisés dans la littérature agricole dans les notes de bas de page. En outre, les désignations abrégées utilisées dans les publications du DC (Rapport principal, voir par exemple Pfefferli et al (2018), et Rapport de base, voir par exemple Jan et al (2018), sont également expliquées.

Flux de trésorerie liés à l'activité de l'exploitation CoFi

La méthode de calcul détaillée des flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation (sous forme abrégée « flux de trésorerie Entreprise CoFi ») selon la méthode indirecte est présentée dans le tableau 1. Pour chaque variable de correction incluse dans le calcul, la justification de la correction est indiquée entre crochets.

⁷ La grande majorité des exploitations agricoles en Suisse sont des personnes physiques. La collecte des données du Dépouillement centralisé des données comptables est limitée aux personnes physiques.

⁸ La compensation privée fait partie des flux de trésorerie liés à l'activité de financement.

⁹ Voir p. ex. Meyer et al., 2009, p. 79 ou Fehr et Angst, 2004, p. 142

Tableau 1 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation CoFi

+	Flux de trésorerie CoFi issus de l'activité agricole après intérêts¹⁰	
	+	Bénéfices/pertes Agriculture CoFi ¹¹
	+	Amortissements et corrections de valeur ¹² [sans effet sur les liquidités]
	-	Bénéfices/pertes de la cession d'actifs immobilisés ¹³ [ne sont pas issus des activités opérationnelles de l'exploitation]
	+	Autres corrections relatives au bilan
	-	Variation des créances [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux actifs]
	-	Variation des stocks et travaux en cours [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux actifs]
	-	Variation des stocks d'animaux [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux actifs]
	-	Variation des actifs de régularisation [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux actifs]
	+	Variation des dettes à court terme résultant de livraisons et prestations [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux passifs]
	+	Variation des passifs de régularisation et des provisions à court terme [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux passifs]
	+	Variation des autres dettes à court terme [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux passifs]
	+	Variation des provisions à long terme [Variation dans le domaine du chiffre d'affaires ¹⁴ liée aux passifs]
	+	Autres corrections (p. ex. valeur locative)
	-	Valeur locative bâtiment d'habitation [sans effet sur les liquidités]
	+	Charges fermage fictif au privé [sans effet sur les liquidités]
	-	Livraisons à l'exploitation et au privé (y compris prestations propres) [sans effet sur les liquidités]
	+	Part privée des charges de personnel [sans effet sur les liquidités]
	+	Part privée des charges d'exploitation [sans effet sur les liquidités]
+	Flux de trésorerie CoFi non issus de l'activité agricole après intérêts¹⁵	
	+	Bénéfices/pertes non-agricoles CoFi ¹⁶
	+	Résultat des activités annexes non-agricoles
	+	Résultat hors exploitation
	+	Résultat exceptionnel, unique ou hors-période non-agricole
	+	Revenu du travail indépendant non-agricole (dans la mesure où il ne figure pas comme activité annexe) (hors amortissements [sans effet sur les liquidités] et hors éventuels bénéfices/pertes issues de la cession d'actifs immobilisés [ne sont pas issus des activités opérationnelles de l'exploitation])
	+	Amortissements pour activités non-agricoles [sans effet sur les liquidités]
	-	Bénéfices/pertes de la cession d'actifs immobilisés (pour activités non-agricoles) [ne sont pas issus des activités opérationnelles de l'exploitation]
=	Flux de trésorerie CoFi issus de l'activité d'exploitation après intérêts¹⁷	

¹⁰ Appelé, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie agricoles »

¹¹ Également appelé « Résultat de l'agriculture, CoFi » (cf. Tableau 3); Cet indicateur comprend les harmonisations suivantes :

- Le salaire pour le travail de l'époux/se sur l'exploitation est, si existant, corrigé (i.e. exclu) des charges de l'exploitation.
- Cotisations sociales considérées dans les charges : AVS, AI, APG du couple d'exploitants 100 % + Rachats PP 2b couple d'exploitants 60 %)

¹² Dénommés, sous forme abrégée, « Amortissements »

¹³ Également appelé « Correction du résultat de la cession d'actifs immobilisés »

¹⁴ Le terme « domaine du chiffre d'affaires » renvoie ici au domaine « activités d'exploitation » du tableau des flux de trésorerie.

¹⁵ Appelé, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie non-agricoles »

¹⁶ Également appelé, « Résultat des activités non-agricoles »

¹⁷ Également appelé « Cash-flow opérationnel après intérêts et avant privé, CoFi » ou, également, « Flux de trésorerie Entreprise »

Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation & flux de trésorerie Privé

La méthode utilisée pour calculer les flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation et privés est décrite en détail dans le tableau 2. Les données relatives à la consommation privée doivent être interprétées avec prudence, car la consommation privée et la compensation privée, cette dernière entrant dans le calcul des flux de trésorerie liés à l'activité de financement, ne sont pas clairement délimitées l'une de l'autre pour toutes les exploitations.

Tableau 2 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation & privés

+	Flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation après intérêts CoFi¹⁷		
+	Flux de trésorerie Privé (sans compensation privée) dans CoFi¹⁸		
	+	Flux de trésorerie issus de revenus annexes dans CoFi ¹⁹	
		+	Revenus d'activités extérieures y compris époux/se (sans jetons de présence, ni honoraires des membres de conseil d'administration ni revenus similaires)
		+	Salaire époux/se pour son travail pour des activités accessoires non-agricoles
		+	Autres revenus
		+	Produits des titres (résultat des immobilisations financières hors exploitation)
		+	Résultat des immeubles hors exploitation (dans le patrimoine privé)
		+	Allocations familiales et allocations pour enfants
		+	Rentes, prestations des assurances, prestations complémentaires
		+	Autres revenus (pension alimentaire, jetons de présence, honoraires des membres de conseil d'administration, revenus non imposables, aide sociale etc.)
		+	Revenu de communautés non-agricoles
	-	Dépenses privées dans CoFi ²⁰	
		+	Prélèvements privés dans CoFi (avec les harmonisations suivantes : cotisations aux assurances sociales comprises dans les prélèvements privés: AVS, AI, APG couple d'exploitants 0% + Rachats PP 2b couple d'exploitants 40%)
		-	Part privée des coûts dans les charges d'exploitation [sans effet sur les liquidités]
		-	Prélèvements en nature (norme fiscale) [sans effet sur les liquidités]
		-	Valeur locative de l'appartement privé (part de la valeur locative affectée aux prélèvements privés) [sans effet sur les liquidités]
=	Flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation et flux de trésorerie Privé CoFi²¹		

Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement comprennent les encaissements pour désinvestissements et les décaissements issus d'activités d'investissement (Meyer et al., 2009, p. 85). Les étapes du calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont présentées dans le tableau 3.

¹⁸ Appelé, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie Privé CoFi »

¹⁹ Également appelé « Revenus annexes CoFi »

²⁰ Également appelé « Dépenses privées CoFi »

²¹ Également appelé « Cash-flow opérationnel après intérêts et après privé, CoFi » ou, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie Entreprise & Privé »

Tableau 3 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement

+	Encaissements provenant de désinvestissements (Cession d'actifs immobilisés)	
	+	Valeur comptable des actifs immobilisés cédés
	+	Bénéfices/pertes de la cession d'actifs immobilisés
-	Décaissements provenant des investissements (Acquisition d'actifs immobilisés) sans les prestations propres	
	+	Valeur des actifs immobilisés acquis
	-	Prestations propres [sans effet sur les liquidités]
=	Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement²²	

Flux de trésorerie liés à l'activité de financement

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement comprennent, d'une part, les encaissements issus des opérations de financement (acquisition de capitaux) et, d'autre part, les décaissements issus des opérations de définancement (remboursement de capitaux) d'une exploitation (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Méthode de calcul des flux de trésorerie liés à l'activité de financement

+	Variation des dettes à long terme	
	+	Constitution de dettes à long terme
	-	Remboursement de dettes à long terme
+	Variation des dettes à court terme	
+	Compensation privée²³	
		+ Apports privés de capitaux
		- Retraits privés de capitaux
=	Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	

Total Flux de trésorerie

Le tableau 5 présente un récapitulatif du calcul des flux de trésorerie ainsi que le chiffre clé « Excédent / Manque de financement ». Ce chiffre clé résulte de la comparaison des flux de trésorerie entreprise et privé (le plus souvent : entrée de trésorerie) aux flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement (le plus souvent : sortie de trésorerie). Si ce chiffre est positif, c'est-à-dire si les flux de trésorerie entreprise et privé générés sont supérieurs aux investissements réalisés, il y a un excédent de financement. A l'inverse, si cet indicateur est négatif, il y a un manque de financement, car les flux de trésorerie entreprise et privé disponibles sont inférieurs aux investissements réalisés²⁴. L'excédent ou le manque de financement ajouté

²² Appelé, sous forme abrégée, investissements nets.

²³ Les données relatives à la compensation privée sont à interpréter avec précaution car une délimitation claire entre la compensation privée et la consommation privée n'est pas réalisée pour toutes les exploitations.

²⁴ Dans l'agriculture, où les montants des investissements peuvent être très élevés par rapport aux flux de trésorerie générés, l'analyse annuelle de cet indicateur pour chaque exploitation n'est que moyennement pertinente. Une exploitation peut par exemple, générer un excédent de financement sur plusieurs années, mais avoir, pour une année donnée, un énorme manque de financement en raison de la construction d'une nouvelle étable. En moyenne, toutefois, ces événements se compensent généralement les uns les autres dans l'échantillon.

aux flux de trésorerie liés à l'activité de financement donnent le total des flux de trésorerie, qui correspond à la variation du fonds « Liquidités ».

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des flux de trésorerie

+	Flux de trésorerie CoFi issus de l'activité d'exploitation après intérêts (cash-flow opérationnel CoFi après intérêts) (appelé, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie Entreprise »)
+	Flux de trésorerie Privé dans CoFi (appelé, sous forme abrégée, « Flux de trésorerie Privé CoFi »)
=	Flux de trésorerie Entreprise & Privé
+	Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement (appelé, sous forme abrégée, « Investissements nets »)
=	Excédent / manque de financement
+	Flux de trésorerie liés à l'activité de financement
=	Total Flux de trésorerie = Variation du fonds « liquidités »

Références bibliographiques

- Achleitner A.K. & Behr G., 2009. Internationale Rechnungslegung: Grundlagen, Einzelfragen und Praxisanwendungen. Helbing Lichtenhahn Verlag, Basel.
- Fehr M. & Angst F., 2004. Betriebswirtschaftliches Rechnungswesen für angehende Führungskräfte. Orell Füssli Verlag AG, Zürich.
- Hoop D., 2019. Calcul harmonisé du revenu agricole et du revenu du travail de la main d'œuvre familiale dans le système de relevé DC2015 du Dépouillement Centralisé des données comptables. Version 1.4. Agroscope, Ettenhausen.
- Jan P., Hoop D., Dux D., Renner S., Schmid D. & Pfefferli S., 2018. Dépouillement Centralisé des données comptables – Rapport de base 2017, Echantillon Situation des revenus. Agroscope, Ettenhausen. Accès: www.rapportdebase.ch [17.10.2018]
- Kühnberger M., Schubert R., Herbst K. & zu Putlitz J., 2007. IFRS-Leitfaden Mittelstand: Grundlagen, Einführung und Anwendung der Internationalen Rechnungslegung. Dr. Röver & Partner (Hrsg.), Eric Schmidt Verlag GmbH & Co., Berlin.
- Meyer C. et al., 2009. Swiss GAAP FER: Erläuterungen, Illustrationen und Beispiele. Meyer C. (Hrsg.), Verlag SKV, Zürich.
- Pfefferli S., Aubert Brühlmann S. & Meier B., 2005. Betriebswirtschaftliche Begriffe im Agrarbereich. 7. Auflage. Landwirtschaftliche Lehrmittelzentrale, Zollikofen, 212 S.
- Pfefferli S., Schmid D., Renner S., Hoop D., Dux D. & Jan P., 2018. Evolution économique de l'agriculture suisse en 2017: Rapport principal n°41 du Dépouillement Centralisé des données comptables, échantillon sur la situation des revenus. Agroscope Transfer, 246, 1-12. Agroscope, Ettenhausen.
- Swiss GAAP RPC, 2017. Les Swiss GAAP RPC: qu'est-ce que c'est? <https://www.fer.ch/> [8. Mai 2017]



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Agroscope